

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2017

PRESENTS : MM. CUTELLE M , CLERC D, MUTTINELLI G, GODARD JC, CURTENAZ M, BACHMANN F, BAJOT F, CHAILLOU P, CRETIN L, GERMAIN C, PUTELAT N, PUTELAT O, PERONCINI J, RAFFAULT M, TREYVAUD S.

EXCUSE : /

Convocations du 06.04.2017

Ouverture de la séance : 19h00

Secrétaire de séance : Laurence CRETIN

Auxiliaire : MOREL Charlotte (agent)

A l'ouverture de séance, Mme le Maire demande au conseil de rajouter quatre points à l'ordre du jour :

- Délibération sur le programme 2017-2036 de la forêt communale d'Eloise ;
- Délibération pour régularisation des parcelles de la station d'épuration du chef-lieu avec rétrocession de la voirie dans le Domaine Public ;
- Echange et vente d'une partie de parcelle communale à un propriétaire privé ;
- Projet d'acquisition d'un terrain privé avec portage par l'EPF ;

Le conseil accepte et rajoute ces points à l'ordre du jour.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU : le compte rendu du 6 mars 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

AMENAGEMENT FORET COMMUNALE D'ÉLOISE / PERIODE 2017-2036 : DEL01042017

Madame le Maire indique que le conseil est invité à se prononcer sur le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts pour la période 2017-2036 en vertu des dispositions des articles L212-1 et L212-2 du code forestier.

Elle présente ce projet qui comprend :

- l'analyse de l'état de la forêt,
- les objectifs à assigner à la forêt fixés en concertation avec l'équipe municipale,
- un programme d'actions où sont définies les années de passage en coupe, les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel

La surface cadastrale relevant du régime forestier objet de l'aménagement est arrêtée à 56,10 ha conformément à la liste des parcelles annexée au document d'aménagement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé.

AFFAIRES FONCIÈRES :

Il convient de régulariser les parcelles situées aux Closets en intégrant la voirie qui rejoint la station d'épuration dans le domaine public, mais également en finalisant les échanges liés à sa construction. **DEL02042017**

La municipalité a la possibilité d'acquérir un terrain situé au chef-lieu.

Mme le Maire propose de charger l'Etablissement Public Foncier (EPF) pour étudier les possibilités quant à l'acquisition de ce terrain.

Le Conseil Municipal avec 14 voix pour et une contre décide de confier à l'EPF cette mission. **DEL03042017**

Les travaux du centre technique communal sont en cours. Un aménagement à l'arrière du bâtiment nécessite un échange de terrain avec le voisin. Celui-ci souhaite également acquérir un morceau de parcelle appartenant à la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour effectuer les démarches nécessaires. **DEL04042017**

AFFECTATION DES RESULTATS 2016 DU BUDGET PRINCIPAL ET CELUI DE L'EAU :

Les comptes administratifs 2016 du budget principal et de l'eau ayant été votés à la réunion précédente, il convient d'affecter les résultats pour les intégrer aux budgets 2017.

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

Budget principal : **DEL05042017**

- affecter l'intégralité du résultat de la section de fonctionnement 2016 soit **480 557.22 €** au compte **1068** de la section d'investissement du BP 2017

Budget de l'eau : **DEL06042017**

- affecter l'intégralité du résultat de la section d'exploitation 2016 soit **30 689.02 €** au compte **002** de la section d'exploitation du BP 2017

SUBVENTIONS 2017 : **DEL07042017**

Les subventions allouées aux associations communales et extérieures sont reconduites.

La participation d'un montant individuel de 40.00 € attribuée aux adhérents mineurs inscrits à des structures extérieures, est réajustée en fonction des effectifs connus au 1^{er} janvier 2017.

VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2017 : **DEL08042017**

Lecture est donnée au Conseil Municipal de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

décide de reconduire, sans majoration, les taux votés en 2016, qui resteront donc les suivants :

Taxe d'habitation	8.02 %
Taxe foncière (bâti)	6.16 %
Taxe foncière (non bâti)	39.53 %
CFE	19.19 %

Ces taux s'appliquent aux bases d'imposition revalorisées par les Services Fiscaux.

BUDGETS PRIMITIFS 2017 :

DEL09042017 Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de budget primitif 2017, équilibré en recettes et dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : **1 220 256.00 €**
- Section d'investissement : **1 863 304.83 €**

Sont prévus notamment le financement de :

- la transformation de l'ancienne CUMA en nouveau **Centre Technique Communal**,
- la réhabilitation de l'ancienne cure en logements,
- la création de cheminements piétonniers,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2017.

DEL10042017 Le Conseil Municipal adopte le budget primitif de l'eau, équilibré en recettes et dépenses comme suit :

- Section d'exploitation : **148 407.58 €**
- Section d'investissement : **270 548.81 €**

Dans le même temps, le Conseil est informé que la facturation de l'eau 2017 (*consommation du 01/01/2016 au 31/12/2016*) est faite.

Les usagers pourront continuer à payer par internet en se rendant sur le site de la commune www.eloise.fr sur la page d'accueil.

INFORMATIONS /QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal :

- remercie les bénévoles qui se chargent d'entretenir les jardins de Haute-Savoie situé à la Balme.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

LE MAIRE,

CUTELLE Marthe

